

LE TRI SÉLECTIF



Le tri sélectif permet de
donner une seconde vie à nos
déchets recyclables !!!

Des points en apport volontaires existent dans
chaque commune du canton de Saint Pierre Eglise.

QUE METTRE DANS LE CONTENEUR « VERRE » ?



A jeter :

- les bouteilles en verre
- les pots et les bocaux en verre (enlever le bouchon et vider les emballages de leur contenu).

A ne pas jeter :

- Les ampoules, couvercles et capsules, porcelaine et faïence, pots de fleurs.

QUE METTRE DANS LE CONTENEUR « EMBALLAGE » ?



A jeter :

- les bouteilles plastiques, les aérosols
- les boîtes métalliques, cartonnets
- les briques alimentaires, les bouteilles d'huile
- les journaux et magazines sans films plastique,
- les enveloppes (non kraft), les annuaires...
- les journaux et magazines sans films plastique,
- les enveloppes (non kraft), les annuaires...

A ne pas jeter :

- les pots de produits laitiers (pots de yaourts, de crème..),
- les films, sacs plastiques.

Le tri oui, les dépôts sauvages non !

La communauté de communes vous invite vivement à respecter la propreté des abords des points propreté dont l'entretien est assuré par les services municipaux.

Pour plus d'informations, consultez le site d'Eco Emballages

<http://www.ecoemballages.fr/>